



Violences et propos sexistes au CP Mulhouse-Lutterbach : premier point d'étape Compte-rendu de l'audience DI du 19 décembre 2023

Au printemps 2023, les organisations locales 68 du SNEPAP-FSU et de la CGT IP mettaient en exergue la situation déplorable du CPML au sujet des violences et propos sexistes vécus par le personnel féminin du SPIP depuis plusieurs mois, sollicitant une audience auprès de la DI.

Lors de rencontre avec Madame Véronique SOUSSET, directrice interrégionale adjointe de la DISP Grand-Est, le 7 juillet 2023, un plan d'action, proposé par l'Administration et enrichi des propositions des organisations syndicales, avait été acté.

Près de 4 mois après la mise en œuvre de ce plan, un premier bilan a pu être dressé ce jour, sur le site du CPML, en présence de Mme SOUSSET directrice interrégionale adjointe de la DISP Grand-Est, Mme ROCHET DFSPIP adjointe 68, de M. BELS Chef d'établissement, de Mme CARRAUD secrétaire générale du SNEPAP-FSU, de Mme LIETAR, secrétaire régionale du SNEPAP-FSU ainsi que des représentantes des sections locales 68 du SNEPAP-FSU et de la CGT 68.

De manière globale, l'Administration souligne que les premières réponses apportées ont contribué à retrouver un climat d'intervention plus serein pour les personnels féminins au CPML. Elle reconnaît que la mise en place des bardages a eu un effet majeur sur la fin des incidents de nature sexiste. Pour autant, l'Administration relève la nécessité de changer les comportements des personnes, et donc d'accentuer les actions de prévention. Les organisations syndicales ne peuvent qu'abonder en ce sens : dissimuler les personnels féminins de la vue des usagers ne peut être le seul axe de travail ! Les volets prévention et répression sont complémentaires et indispensables.

Bilan du volet prévention

A ce jour, **sur le plan préventif**, trois articles 29 ont été tenus en août 2023, à l'initiative des magistrats (JAP et Parquet) qui maintiennent leur soutien aux personnels sur cette thématique. La direction de l'établissement évoque d'autres articles 29 prévus début 2024, en lien avec les magistrats, et un projet de plus grande ampleur avec des détenus-référents. Les organisations syndicales ont demandé à ce que le SPIP soit associé aux articles 29.

Une affiche sur les VSS a été intégrée au livret arrivant. Des affiches de prévention, réalisées par les personnes détenues lors d'une action collective, ont été accrochées en détention. Le travail mené de manière concertée par la psychologue SPIP et la psychologue PEP sur cette thématique a été salué. Le renouvellement d'une action similaire est prévue en 2024.



L'association « dis bonjour sale pute » a tenu 3 sessions en septembre, avec des personnes détenues volontaires.

Deux autres spectacles ont eu lieu sur la thématique égalité homme-femme, déjà programmés en amont de la problématique sexiste au CPML. Les débats menés à l'issue ont été réorientés vers ce sujet.

Il est déploré que les personnes les plus à risque n'aient pas participé à ces actions, le volontariat ayant été la règle appliquée. A l'avenir, la participation à ces actions pourrait s'inscrire dans le cadre d'une sanction infra-disciplinaire.

La direction du SPIP indique qu'elle a formulé plusieurs demandes de budget sur 2024 pour mener des actions sur cette thématique afin de poursuivre la sensibilisation des personnes. Elle s'est engagée à communiquer avec les équipes sur les actions prévues en 2024, dès que les budgets seront validés (soit fin 1^{er} trimestre 2024). A été rappelée l'importance de la pérennité de ces actions, le sujet étant loin d'être épuisé !

Les organisations syndicales sollicitent également la DI pour qu'un **programme de formation** sur cette thématique soit proposé **à l'ensemble des personnels** (sensibilisations aux violences sexistes, conduites à tenir)

Enfin, la direction interrégionale affirme qu'elle apportera un soutien financier à la mise en place d'actions marquantes sur cette thématique. Elle évoque notamment la possibilité de solliciter une personnalité connue dans le monde musical pour tourner un clip au CPML sur cette question pour permettre une diffusion via le canal interne.

Sur le volet répressif

A l'issue d'une réunion entre officiers et les équipes du SPIP en août 2023, **une procédure a été établie actant les conduites à tenir en cas d'incident de nature sexiste au CPML.**

Suite à la demande des organisations syndicales, cette procédure a été formalisée par note interne au SPIP et diffusée à l'ensemble de l'équipe. La direction interrégionale reconnaît la nécessité de tracer cette fiche réflexe au niveau de l'établissement. Est proposé par ailleurs d'en tirer **une fiche réflexe** type qui servirait aux établissements de la DI Grand-Est qui viendraient à rencontrer une problématique similaire.

A été souligné une évolution favorable de la réaction de la détention face aux événements pouvant intervenir. Les violences sexuelles et sexistes ne sont aujourd'hui plus minimisées par une partie des agents. Le message clair de la direction de l'établissement a eu un effet positif. Les personnels victimes se sentent désormais davantage soutenus.

Depuis septembre, 8 CRP rapportant des violences sexistes ont été comptabilisés. Si l'évolution est positive, l'Administration a conscience que cette baisse est liée aux travaux de bardage et à l'entrée dans l'hiver qui réduisent ce genre de comportement. Les organisations syndicales soulignent qu'au-delà de l'accusé réception, les professionnels ne reçoivent pas d'autres réponses, notamment



s'agissant des diligences mises en œuvre pour identifier la personne détenue auteure des propos sexistes (notamment lorsque les éléments figurant dans le CRP peuvent aider à identifier l'auteur). Sur ce point, le chef d'établissement a nommé son adjointe, Mme FONTES, référente. Elle sera donc la personne à contacter pour obtenir des réponses aux écrits et aux diligences réalisés.

Sur le plan pénal, deux agents ont déposé plainte. Les personnes détenues ont été condamnées, en CRPC, à une peine d'amende. **La direction interrégionale demande la publicité systématique de ces condamnations auprès de la population pénale.**

Au-delà du volet pénal et disciplinaire, il avait été acté qu'une réponse systématique et graduée devait être apportée aux violences sexistes. Cette réponse passe notamment par la mise en place d'une procédure infra-disciplinaire. Un groupe de travail a eu lieu sur ce point, dans le cadre de l'ouverture de la SAS – et sera étendu au CPML. M. BELS précise qu'il dispose d'un dossier clé en main, à adapter à l'échelle locale, sur cette thématique. Une présentation sera faite au SPIP.

Enfin, la mise en place d'un **régime progressif au centre de détention** devait aussi contribuer à lutter contre les violences sexistes. Prévue initialement en septembre, la mise en place du régime progressif a été repoussé au 15 novembre, en raison d'une fuite de l'information en détention et pour éviter tout mouvement collectif d'ampleur.

L'Administration reconnaît que sa mise en place a contribué à la réduction des comportements sexistes sur le centre de détention. Toutefois, M. BELS indique que le 3^e étage, aujourd'hui intégralement fermé, passera prochainement en régime semi-ouvert (ouvert le matin, fermé l'après-midi). La réouverture partielle du 3^e étage a eu lieu dès le lendemain matin, le personnel en étant informée dans l'après-midi.

A l'heure où nous rédigeons ce compte rendu, nous apprenons malheureusement que le 3^e étage a été rouvert dès ce matin, sans aucune communication au personnel, à tout le moins du SPIP.

Sur le volet travaux

Des bardages ont été mis en place pour obstruer la vue depuis les cours de promenade et le quartier arrivant vers les chemins empruntés par les personnels. Leur efficacité est indéniable, même s'ils ne résolvent pas le fond du problème et la nécessité de changer les comportements.

S'agissant de la cour traversante du centre de détention, la DI a donné son accord de principe pour la création d'un nouvel accès au bâtiment, au vu de la problématique sécuritaire soulevée. Le responsable technique démarque des entreprises pour obtenir des devis. Le chef d'établissement souligne l'ampleur des travaux à réaliser (volet bâtementaire, électricité et vidéo). Ce nouvel accès est attendu pour la fin du 1^{er} semestre 2024.



La direction interrégionale a rappelé son souhait de faire de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes une « cause locale ». Afin d'affirmer son engagement à ce sujet et pour favoriser la pérennité des actions en cours, la DIA a proposé que soit élaborée une charte avec les acteurs locaux.

Pour s'assurer de l'évolution du plan d'action (travaux de l'accès au QCD, actions de sensibilisation du public, actions de formation des personnels), un nouveau bilan est prévu en juin 2024.

Le SNEPAP-FSU et la CGT-IP saluent l'amélioration actuelle de la situation et maintiendront leur vigilance sur les engagements pris par l'administration pour que, plus jamais, la situation que les personnels féminins ont connue pendant plusieurs mois, ne se réitère !

A Lutterbach, le 21/12/2023

La section locale 68 du SNEPAP-FSU et la CGT SPIP 68